



CONTRATS DOCTORAUX

APPEL À CANDIDATURES

ÉDITION 2011

L'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et la Mission Interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) soutiennent conjointement, depuis 2010, un dispositif pluriannuel d'appel à projets de thèse ouvert à l'ensemble des écoles doctorales françaises de sciences humaines et sociales. Ce dispositif a été créé pour encourager la professionnalisation des jeunes chercheurs en sciences humaines et sociales autour des questions de drogues et de toxicomanie conformément aux orientations définies dans le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011 (Fiche Action 4.3.).

I – Contexte & Objectifs

L'édition 2011 de l'appel à candidatures répond à la volonté conjointe de la MILDT et de l'EHESS de mieux documenter le phénomène des conduites addictives en milieu professionnel. Les besoins en connaissances exprimés à la fois par la communauté scientifique, les professionnels et les pouvoirs publics sont particulièrement importants comme l'ont montré les Assises Nationales des conduites addictives en milieu professionnel co-organisées par la Direction générale du travail et la MILDT en juin 2010, et, plus récemment, au printemps 2011, le séminaire « conduites addictives en milieu professionnel » organisé conjointement par l'EHESS et la MILDT.

Si de nombreux indices montrent que ce phénomène est également présent au sein des populations dites intégrées, sous forme de consommation « cachée » dans le quotidien de travail, les données scientifiques demeurent trop fragmentaires et ce sujet n'est pas suffisamment analysé par la communauté scientifique.

Les consommations de produits psycho-actifs et leurs conséquences sur les personnes dans le monde du travail constituent ainsi une réalité encore bien souvent niée. Au-delà de l'approche

sécuritaire qui mobilise à juste titre les employeurs, les enjeux de prévention justifient une réflexion globale de la part de la communauté scientifique afin de faciliter l'émergence de nouveaux modèles d'action mieux adaptés aux enjeux actuels de la prévention. Ces enjeux impliquent d'encourager une collaboration renforcée entre les sciences humaines et sociales et les approches épidémiologiques, notamment pour une meilleure caractérisation des pratiques.

En effet, les différentes approches de la prise en charge des conduites addictives (approches sécuritaires, approches sanitaires, etc.) ont jusqu'à présent fait essentiellement l'objet de recherches médicales et épidémiologiques. Les analyses systématiques en sciences humaines et sociales sont plus rares en France.

Dans la mesure où les mutations récentes observées dans le monde du travail (culte de la performance, valorisation de soi, débordements des temps de travail entre sphère professionnelle et sphère privée etc.) requièrent la mise en place de politiques de prévention capables de faire le lien avec les résultats de la recherche, celle-ci doit être l'occasion d'éclairer le phénomène à la lumière des nouveaux risques psychiques, socio-économiques liés aux mutations de l'organisation du travail.

Par ailleurs, certains environnements de travail favorisent de nouveaux modes d'auto-régulation qui exonèrent du jugement moral l'individu et le collectif de travail (cf. « Open space » dans le milieu de la finance). Le produit n'est plus systématiquement vecteur de négligence professionnelle. Il est admis lorsqu'il permet d'améliorer la performance, en particulier dans les métiers demandeurs de compétences « relationnelles ». Cette multiplicité des contextes et des stratégies individuelles et collectives de consommation doit inciter à une lecture nouvelle des représentations, cultures, cadences et modes d'organisation propres à ces différents milieux professionnels.

Concernant les aspects de genre, les différences entre les femmes et les hommes dans le domaine des conduites addictives sont désormais clairement établies. Mais si l'on sait, par exemple, que les femmes consomment plus de médicaments psychotropes que les hommes, et que la prise en compte du genre dans l'offre de soin et dans les interventions de prévention permet d'en améliorer la qualité, de nombreuses autres données sont encore manquantes, notamment sur l'influence des genres dans la consommation au travail. Ainsi les projets qui mettront l'accent sur une approche genrée des problématiques addictives sont particulièrement attendus.

Les projets proposés devront permettre le développement de connaissances affinées sur la question des conduites addictives en milieu professionnel, dans ses différentes dimensions : identification, repérage, prévalence, réponses apportées, analyse des représentations, des attitudes et des pratiques. Ils favoriseront une meilleure caractérisation des pratiques et une connaissance accrue des risques associés pour le salarié, les collectivités et l'organisation du travail. Un cadre conceptuel rigoureux permettant de qualifier les processus addictifs communs sous-jacents à ces conduites, serait apprécié, ceci en lien avec les axes thématiques qui sont énoncés ci-après.

Dans la continuité d'un positionnement épistémologique clair, ils s'articuleront autour d'approches méthodologiques quantitatives et qualitatives solides. En effet, lors de l'évaluation des projets soumis en 2010, le jury avait pointé les failles méthodologiques des propositions de recherche. Dans un secteur encore peu investi dans l'analyse des pratiques et où se pose la question du partage des connaissances entre praticiens et chercheurs, les porteurs

de projets devront être attentifs à cette exigence de rigueur méthodologique ainsi qu'à la faisabilité terrain.

II – Axes thématiques

Dans ce contexte, l'édition 2011 de l'appel à contrats doctoraux EHESS MILDT a pour ambition de renouveler la dynamique de recherche en sciences humaines et sociales sur l'usage des psychotropes licites et illicites en milieu professionnel, autour d'une problématique porteuse de multiples enjeux sanitaires et sociétaux, susceptibles de convoquer plusieurs secteurs disciplinaires (droit du travail, éthique, sociologie, ethnologie, santé publique etc.)

Les échanges à l'issue des deux séminaires co-organisés au printemps 2011 par l'EHESS et la MILDT ont permis de mettre en exergue plusieurs pistes/axes de réflexion :

Généalogie du questionnement

Comment expliquer le peu de littérature scientifique disponible sur la question de l'usage des psychotropes licites et illicites en milieu professionnel au regard des enjeux ? S'interroger sur l'origine des lacunes dans ce champ de la connaissance peut nous éclairer sur les pistes à explorer. La généalogie de l'émergence d'un questionnement public est ainsi un objet potentiel de recherche. Il conviendrait de comprendre pourquoi les mutations du travail ont été davantage appréhendées selon le paradigme sanitaire du risque au détriment d'approches sociologiques ou réglementaires. Par ailleurs, il s'agirait de mieux percevoir les caractéristiques et l'impact d'une lecture sanitaire du phénomène du point de vue des modes d'intervention, des représentations et de l'usage.

L'histoire singulière révélatrice de tensions collectives

L'analyse sociologique de l'univers « culturel » de référence permet de documenter la question de l'incidence des nouvelles formes d'organisation du travail sur le comportement des usagers. Seront attendues les propositions de recherche à même de situer l'univers de référence au cœur de la démarche d'analyse des trajectoires individuelles de dépendance, et favorisant la confrontation des approches, sanitaire, clinique et ethnographique pour élargir la connaissance globale de ce phénomène.

Ainsi, les recherches sur les conduites dopantes bénéficieraient d'une approche comparatiste en regard des pratiques de dopage présentes dans le milieu du sport qui semblent répondre à des injonctions similaires de performance et de valorisation de soi etc.

La démarche ethnologique viendrait compléter les enquêtes épidémiologiques en interrogeant les spécificités du milieu de travail. Elle permettrait d'analyser le rôle de cet espace dans les constructions individuelles et dans les modes de consommation de substances psychoactives à partir de l'analyse des itinéraires d'addiction et des parcours thérapeutiques des usagers.

Identités et imaginaires sociaux

L'état psychoactif en tant que vecteur de socialisation est bien décrit dans la littérature à différentes époques au travers de « scènes psychoactives » très éclairantes sur les conduites d'usage et d'excès. Ainsi, le rôle symbolique de « l'espace » (public / privé) dans la

généalogie de ces imaginaires sociaux mérite une attention particulière et permet d'interroger les itinéraires d'addiction. Selon la nature des espaces publics, les excès sont plus ou moins tolérés (café, tabac).

Par ailleurs, il existe des subtilités à l'intérieur même de ces espaces (public/privé), puisque selon que l'on boive chez soi, seul ou avec des amis, l'imaginaire et l'acceptabilité sociale ne sont pas les mêmes. Un même espace peut selon les scènes de consommation (pot d'entreprise) favoriser les changements de registre, lisser les rapports hiérarchiques au sein de l'institution. Les substances psychoactives sont utilisées pour déconnecter les identités et décadrer les rôles pour bousculer le carcan de l'entreprise.

L'histoire de ces imageries est également traversée par la question des identités. L'étude des liens entre séduction et consommation est dans ce contexte particulièrement intéressante. Les compétitions à boire à la gloire de la masculinité agonistique interrogent les identités de genre. La résistance physique et la résistance à une conduite d'excès symbolisant la performance masculine.

Normes, Régulations, dépistage et exercice professionnel

Au regard du droit du travail, l'employeur semble aujourd'hui être «pris en tenailles» entre son obligation de sécurité et de protection de la collectivité dans l'entreprise et son devoir de respect de la vie privée de l'employé. Comment ce «déséquilibre des responsabilités» est-il géré en pratique dans l'entreprise ? Peut-on considérer les conduites addictives comme des risques semblables aux risques technologiques ? Comment concilier des logiques aussi différentes telles que la prévention et la répression au sein de l'entreprise ? En quoi les tests de dépistages viennent-ils introduire une dimension supplémentaire dans l'injonction paradoxale faite aux employeurs.

La question de la confrontation de la production législative et réglementaire avec les modes de régulation sociale existants semble à ce titre pertinente.

L'analyse de la production officielle législative et réglementaire au sein de la Commission européenne permettrait d'améliorer les connaissances sur la régulation sociale et les processus de production normative. De même, l'étude des dispositifs réglementaires et des catégorisations qui les fondent offre des pistes de réflexion pour mieux comprendre l'origine des « poches de résistance » aux interventions de prévention.

Un éclairage par branche à partir de monographies d'entreprise favoriserait la compréhension des liens entre hétéro-régulations (issues de la Police, de la Justice ou de la Santé) et régulations sociétales (famille, pairs) et leurs conséquences pour l'utilisateur.

L'analyse des liens entre consommation et insertion professionnelle pourrait se révéler particulièrement intéressante dans la mesure où les chiffres montrent que les jeunes entrants sur le marché du travail sont très nombreux à consommer du cannabis. De même, les processus de responsabilisation individuelle et collective de l'usage de substances en entreprise, le rôle de contrôle social des nouveaux instruments techniques de dépistage mériteraient d'être étudiés. Les recherches pourraient avantageusement s'appuyer sur les savoirs empiriques rassemblés par les acteurs de terrain.

Prévention et gouvernance

Au sein des organisations, il existe aujourd'hui différentes approches / stratégies en matière de prise en charge des conduites addictives (approche sécuritaire chez Air France, approche sanitaire chez Sanofi Aventis, etc.). Chacune d'entre elles peut s'appuyer sur des dispositifs/outils différents. Comment se fondent les choix des entreprises en matière de dispositif et de stratégie de prévention ou de sanction / répression des conduites addictives ? Ces questions pourront être resituées dans la perspective plus large de la mise à l'agenda nationale des conduites addictives (notamment dans un des plans gouvernementaux etc) et comparées du point de vue de leur gestion avec d'autres problèmes de santé publique tel que le VIH par exemple.

Comment réagissent les salariés qu'ils soient usagers ou non face aux politiques de prévention et de prise en charge mises en œuvre dans l'entreprise ?

Également soumis à des injonctions contradictoires, ils semblent tiraillés entre sentiment d'ingérence, déni et volonté d'intégration dans des logiques de carrière de plus en plus individualisées et concurrentielles. D'où l'intérêt d'une mise en perspective : la réduction des risques professionnels a été conçue, comme une lutte contre les intoxications dues aux conditions de travail et les addictions sont lues dans ce cadre. Dans la lutte contre le tabagisme il s'agit de protéger l'individu, parfois contre lui-même, en insistant sur le risque pris pour des tiers. Là encore, il pourra être utile d'établir des parallèles avec les approches adoptées dans d'autres pays en matière de traitement des conduites addictives en milieu professionnel, ou encore avec les pratiques de dopage dans le monde sportif.

De même il serait intéressant d'observer comment les entreprises se saisissent de ces questions dans leur mode de gouvernance. On peut aussi s'interroger sur l'impact du développement des normes de qualité importées d'Outre-atlantique dont on peut s'attendre à ce qu'elles redistribuent les équilibres entre dépistage, contrôle et prévention.

Pour toute information relative à cet appel à candidatures merci de contacter

le secrétariat scientifique :

➤ EHESS, Direction du développement de la recherche

Philippe Casella, Directeur du développement de la recherche, EHESS
(philippe.casella@ehess.fr)

Caroline Chu, adjointe au directeur du développement de la recherche, EHESS,
(caroline.chu@ehess.fr)

➤ MILDT, pôle recherche :

Florence Lafay-Dufour, Chargée de mission Formation / Recherche MILDT, Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (florence.lafay-dufour@pm.gouv.fr)

III Sélection des projets doctoraux

A – Critères de sélection

Les projets doctoraux soumis seront expertisés à l'aune des critères suivants :

- Intérêt scientifique et caractère innovant du projet doctoral
- Qualité de l'approche et de la méthode, adéquation du calendrier du projet avec la durée du contrat
- Profil de l'encadrant
- Profil du candidat
- Encadrement (environnement et taux d'encadrement)
- Faisabilité, choix du terrain et des archives

L'ouverture interdisciplinaire de la démarche sera considérée avec intérêt.

Un conseil scientifique représentant la diversité des disciplines concernées assure l'évaluation de la qualité scientifique des propositions puis le suivi des projets financés et l'expertise des rapports de fin de contrats doctoraux. Le Conseil scientifique est composé de spécialistes de haut niveau désignés d'un commun accord par la MILDT et l'EHESS.

B. Critères d'éligibilité des candidats

Qui peut se porter candidat ? L'appel à candidatures est ouvert à tous les doctorants, quelle que soit leur appartenance institutionnelle, Universités ou Grande École.

- Tous les candidats devront être titulaires d'un Master II (ou équivalent) et être inscrits en 1ère ou en 2ème année de doctorat à la rentrée universitaire 2011-2012 dans une École doctorale d'un établissement français
- L'unité de recherche d'accueil pourra être située en France métropolitaine ou dans les Régions d'Outremer et Communauté d'Outremer
- Aucun critère quant à la nationalité ou à l'âge des candidats ne sera retenu. Néanmoins, les candidats âgés de plus de 30 ans doivent être en mesure de justifier de leur parcours professionnel antérieur
- Sont exclus les candidats titulaires d'un doctorat ou étant déjà inscrits en doctorat sur un autre thème

Durée des projets : 3 ans maximum avec envoi d'un rapport d'étape à mi-parcours.

Budget : Les contrats doctoraux proposés sont financés sous la forme d'un contrat à durée déterminée de 36 mois. Pour les allocataires sélectionnés, la mise en place des financements interviendra après la rentrée universitaire au cours du second semestre de l'année 2011.

Soumission des dossiers:

Date limite de soumission électronique des dossiers : **15 septembre 2011**

Djamila.Skiker@ehess.fr

Date limite de soumission des dossiers papier (1 original et 3 copies) par envoi recommandé avec accusé de réception, cachet de la poste faisant foi : **20 septembre 2011**

Dossiers à adresser à :

Madame Djamilia SKIKER

Direction du développement de la recherche EHESS, 190-198 Avenue de France, 75013 Paris

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné